Nations Unies S/PV.6578



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6578e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 11 juillet 2011, à 9 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 11 juillet 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6578e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. »

Les membres du Conseil, M. Mulet et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont eu un échange de vues. »

11-40922 (F) 110711 110711



